

# Elaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune d' Auxi le Château



Prescrit le : 19 Octobre 2005

Arrêté le : 11 Janvier 2011

Approuvé le :

**EAC**

Etudes & Cartographie

6/8 rue Léon Trulin  
59 000 Lille  
Tél : 03 20 51 94 95  
Fax : 03 20 51 94 90

Le **projet d'aménagement et de développement durable** (PADD) définit, dans le respect des objectifs et des principes énoncés aux articles L. 110 et L. 121-1, les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble de la commune.

#### Article L110

Le territoire français est le patrimoine commun de la nation. Chaque collectivité publique en est le gestionnaire et le garant dans le cadre de ses compétences. Afin d'aménager le cadre de vie, d'assurer sans discrimination aux populations résidentes et futures des conditions d'habitat, d'emploi, de services et de transports répondant à la diversité de ses besoins et de ses ressources, de gérer le sol de façon économe, d'assurer la protection des milieux naturels et des paysages ainsi que la sécurité et la salubrité publiques et de promouvoir l'équilibre entre les populations résidant dans les zones urbaines et rurales et de rationaliser la demande de déplacements, les collectivités publiques harmonisent, dans le respect réciproque de leur autonomie, leurs prévisions et leurs décisions d'utilisation de l'espace.

#### Article L121-1 (extrait)

(...), les plans locaux d'urbanisme (...) déterminent les conditions permettant d'assurer :

1° L'équilibre entre le renouvellement urbain, un développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural, d'une part, et la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des espaces naturels et des paysages, d'autre part, en respectant les objectifs du développement durable ;

2° La diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale dans l'habitat urbain et dans l'habitat rural, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, notamment commerciales, d'activités sportives ou culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics, en tenant compte en particulier de l'équilibre entre emploi et habitat ainsi que des moyens de transport et de la gestion des eaux ;

3° Une utilisation économe et équilibrée des espaces naturels, urbains, périurbains et ruraux, la maîtrise des besoins de déplacement et de la circulation automobile, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des écosystèmes, des espaces verts, des milieux, sites et paysages naturels ou urbains, la réduction des nuisances sonores, la sauvegarde des ensembles urbains remarquables et du patrimoine bâti, la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature.

Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) est la pierre angulaire du PLU.

Le PADD se décline

- dans le **règlement** (et ses documents graphiques) qui est obligatoire et doit être **respecté à la lettre** (rapport de conformité),
- dans les « **orientations d'aménagement** », qui peuvent concerner certains quartiers et dont **l'esprit doit être respecté** (rapport de compatibilité).

Le projet d'aménagement et de développement durable d'Auxi le Château peut se traduire comme :

#### **Conforter Auxi le Château dans sa vocation de bourg centre au sein d'un environnement protégé et mis en valeur**

Pour simplifier on décline les enjeux communaux par « territoires » (sens dynamique) :

**Le territoire urbain**

**Le territoire économique**

**Le territoire naturel et récréatif**

**Le territoire agricole**

**Les enjeux du territoire urbain :**

Affirmer la centralité du bourg	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Favoriser l'implantation des différentes fonctions qui font sa richesse (habitat, activités, commerces, services, équipements, espaces de récréation)</li> <li>➤ Elargir et améliorer l'offre d'équipements et de services (voir ci-dessous)</li> <li>➤ Favoriser les liaisons entre le centre ville et les autres quartiers / hameau d'Auxi le Château</li> <li>➤ Promouvoir un développement urbain contenu dans les limites actuelles du bourg</li> </ul>
Promouvoir une offre résidentielle variée qui réponde aux besoins présents et futurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Prévoir un nombre de constructions qui permette à Auxi le Château une légère croissance démographique (5% à l'horizon 2026)</li> <li>➤ Prendre en compte le vieillissement de la population et l'attractivité d'Auxi le Château pour les personnes âgées et leur offrir des solutions de résidence adaptées (taille, accessibilité, proximité des services...)</li> <li>➤ Permettre aux jeunes ménages de s'installer ou de se maintenir à Auxi le Château en diversifiant la taille des logements et le statut d'occupation (locatif social et accession à la propriété)</li> <li>➤ Privilégier la mixité sociale de l'habitat dans chaque opération d'aménagement</li> <li>➤ Poursuivre la politique d'amélioration de l'habitat, dans le cadre de l'intercommunalité</li> </ul>
Préserver et mettre en valeur le patrimoine d'Auxi et la diversité des ambiances urbaines	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Prendre en compte la topographie particulière du bourg d'Auxi dans les règles d'urbanisation</li> <li>➤ Prendre un soin particulier aux abords de l'Eglise St Martin, notamment en protégeant les points de vue remarquables vers ce monument historique</li> <li>➤ Protéger le site de l'ancien château et son talus</li> <li>➤ Envisager comme un ensemble le site du château, son talus, les paliers, l'arrière de l'école et les terrains de sport au bord de la Belle Inutile, afin qu'un aménagement éventuel prenne la mesure de l'exception du site</li> <li>➤ Préserver les identités urbaines de la ville haute, de la ville basse et des bourgs (trame viaire, implantation, volumétrie du bâti)...</li> <li>➤ Prendre en compte la spécificité des cités historiquement liées à Aubecq</li> <li>➤ Marquer les entrées de ville, souligner les différentes séquences, prendre appui sur les places</li> <li>➤ Notamment : préserver ou renforcer le caractère verdoyants des entrées à Auxi par la RD 941 (avenue du Bois et route d'Abbeville)</li> <li>➤ Stopper l'extension linéaire de l'urbanisation</li> <li>➤ Maintenir la dernière coupure entre Lannoy et le bourg</li> <li>➤ Préserver finement les éléments de patrimoine naturel imbriqués dans le bourg (cf. chapitre sur l'environnement)</li> </ul>

Promouvoir un développement urbain contenu dans les limites actuelles du bourg, économe d'espace et respectueux de son environnement immédiat	<p>Densifier le versant entre la rue du Général de Gaulle et la rue de Noeux.</p> <p>Enjeux qualitatifs forts :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Densité</li> <li>➤ Prise en compte de la topographie</li> <li>➤ Proximité de l'église</li> <li>➤ Proximité de la Cité Soleil</li> <li>➤ Perception lointaine du bourg</li> <li>➤ Qualité du maillage des voies et liaisons douces</li> </ul>
	<p>Prévoir une extension de l'urbanisation entre la route de Frévent et la route de Doullens.</p> <p>Enjeux qualitatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Prise en compte de la topographie très marquée</li> <li>➤ Proximité de la Cité Foch et de la Cité Soleil</li> <li>➤ Qualité du maillage des rues et notamment de la greffe sur la route de Frévent</li> </ul>
	<p>Permettre une densification de l'urbanisation dans le cœur d'îlot entre la rue du Général Leclercq, le fossé des armures et l'Authie</p> <p>Enjeux qualitatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Prise en compte du risque inondations</li> <li>➤ Préservation des abords du fossé des armures</li> <li>➤ Contact fragile avec les espaces sensibles du bord d'Authie (Nature 2000)</li> <li>➤ Densité et intégration patrimoniale</li> </ul>
	<p>Permettre une densification de l'urbanisation à proximité immédiate du centre bourg, dans le secteur du Moulin.</p> <p>Enjeux qualitatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Densité</li> <li>➤ Compléter la trame viaire entre la résidence du Moulin et les équipements sportifs d'une part, et le centre bourg</li> <li>➤ Préservation des abords du fossé des armures</li> <li>➤ Contact fragile avec les espaces sensibles du bord d'Authie (Natura 2000)</li> </ul>
	<p>Compléter l'extension d'Auxi le Château entamée dans la deuxième moitié du XX<sup>ème</sup> siècle dans la vallée.</p> <p>Enjeux qualitatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Prendre en compte de la situation dans le lit majeur de l'Authie</li> <li>➤ Compléter le maillage des rues entamé</li> <li>➤ Intégration urbaine aux quartiers voisins, de morphologies disparates</li> </ul>
	<p>Etendre l'urbanisation entre la résidence de Lannoy et la rue du Stade</p> <p>Enjeux qualitatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Bien gérer la nouvelle lisière urbaine</li> <li>➤ Intégrer le chemin du stade</li> <li>➤ Connecter à la trame viaire existante en profitant des amorces</li> <li>➤ Prendre en compte la situation dans le lit majeur de l'Authie</li> </ul>

	<p>Cœur d'îlot à densifier à proximité de la maison de retraite : Enjeux qualitatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Permettre une urbanisation en cœur d'îlot en prenant appui sur les espaces de respiration (jardin de la maison de retraite et verger)</li> <li>➤ Renforcer la perméabilité piétonne de l'îlot</li> </ul>
	<p>Conforter le hameau de la Neuville à l'intérieur des limites formées par les constructions existantes.</p>
	<p>Anticiper la possibilité, à très long terme, après l'échéance du PLU, de poursuivre l'urbanisation entre la route de Lannoy et la route d'Abbeville</p>
<p>Prendre en compte les enjeux liés à la mobilité dans le bourg d'Auxi</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Promouvoir une forme urbaine resserrée, qui n'engendre pas le recours exclusif à l'automobile</li> <li>➤ Favoriser au maximum les liaisons douces, notamment en directions des grands équipements de la commune</li> <li>➤ Prendre en compte les besoins en stationnement des véhicules dans tous les nouveaux projets</li> <li>➤ Chercher des solutions pour implanter des petites aires de stationnement dans le tissu urbain existant, afin de désengorger les rues et trottoirs des voitures en stationnement</li> </ul>
<p>Assurer un développement du bourg qui prémunisse ses habitants des risques et des nuisances</p>	<p>Prendre en compte le risque inondation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ en proscrivant l'urbanisation des secteurs les plus sensibles</li> <li>➤ en prescrivant des mesures préventives dans le lit majeur de l'Authie</li> <li>➤ en privilégiant, dans chaque opération, des techniques afin de limiter les effets de l'imperméabilisation des sols sur le ruissellement, notamment par la gestion alternative des eaux pluviales</li> </ul> <p>Prendre en compte les risques et nuisances inhérents à la présence d'une installation classée industrielle</p> <p>Eviter de multiplier les accès directs sur les RD en dehors du bourg et du hameau de la Neuville</p>
<p>Elargir et améliorer l'offre d'équipements et de services</p>	<p>Réorganiser les accès du groupe scolaire et y implanter une médiathèque</p> <p>Prévoir l'extension de l'école</p> <p>Prendre en compte l'enjeu patrimonial fort d'intégration au site du château et de la Belle Inutile</p> <p>Permettre la reconstruction et le confortement du collège</p> <p>Permettre l'implantation d'une salle polyvalente d'intérêt communautaire</p> <p>Permettre l'implantation d'une caserne de pompiers</p>

**Le territoire économique**

Promouvoir un tissu économique varié	➤ favoriser l'activité commerciale en centre ville
	➤ permettre le maintien et l'implantation d'activités (artisanat, services) dans le tissu urbain mixte
	➤ prendre en compte l'existence d'un grand site industriel et le pérenniser
	➤ implanter une zone artisanale d'intérêt communautaire

**Le territoire agricole**

Préserver l'agriculture	➤ en préservant au mieux les terres agricoles et en y promouvant des mesures agro environnementales (dans les limites du PLU, cf. environnement)
	➤ en protégeant les bâtiments d'exploitation agricole et leurs abords
	➤ en protégeant les terres exploitées à proximité des espaces urbanisés
	➤ permettre la diversification agricole
	➤ Veiller particulièrement à l'insertion paysagère des constructions agricoles sur les plateaux sud d'Auxi le Château, très sensibles aux vues lointaines

**Le territoire naturel et récréatif**

Protéger strictement les espaces naturels sensibles, en prenant en compte les notions de lisière et de continuité entre les espaces	➤ la vallée de l'Authie
	➤ les rives de l'Authie, et les sites présentés à Natura 2000
	➤ la pâture Mille Trous
	➤ globalement, les talus calcaires accidentés du nord d'Auxi
	➤ les bois
	➤ les grandes zones humides au contact du bourg
	➤ prendre en compte les corridors biologiques effectifs ou potentiels, notamment entre la vallée de l'Authie et les Bois (Tritons, Barbastelle et Grand Murin) : protéger de toute urbanisation ou créer des perméabilités écologiques dans les zones d'urbanisation future
Mettre en valeur et préserver les caractéristiques du réseau hydrographique d'Auxi	➤ protéger les zones d'expansion des crues (y proscrire toute urbanisation)
	Dans le bourg d'Auxi :
	➤ protéger les abords de l'Authie et de ses affluents (fossés) et maintenir leur perception depuis l'espace public
	➤ mettre en valeur le fossé des fontaines, peu perceptible
S'appuyer sur les éléments du patrimoine naturel pour développer le tourisme vert et les activités de loisirs	➤ prendre appui sur le fossé de la belle inutile pour ouvrir un cheminement doux vers la rive gauche de l'Authie et les équipements sportifs et touristiques
	➤ la vallée de l'Authie
	➤ les grands itinéraires de promenade et de randonnée : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Le GR</li> <li>○ La voie ferrée dans son ensemble (liaison à compléter)</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Réaménager l'ancienne plate forme ferroviaire (au niveau de la gare) afin d'y permettre les activités temporaires et les activités légères de loisirs (type point de départ randonnée - sports de pleine nature). <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Prendre en compte la sensibilité environnementale des abords</li> <li>○ Maintenir la possibilité de maillage à long terme entre la rue du Général Leclercq et l'avenue Foch</li> </ul> </li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ permettre l'extension le pôle d'équipements sportifs et touristiques en direction de la résidence de Lannoy</li> </ul>
Protéger les éléments de végétation marquants qui structurent le paysage	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ les alignements d'arbres et le caractère verdoyant des entrées de ville par la RD 941</li> <li>➤ les bois, en particulier le bois de l'île et le bois « Aubecq » qui jouent un rôle déterminant dans la lecture de la silhouette du bourg</li> <li>➤ la végétation spécifique de part et d'autre de l'avenue Foch : le parc public et l'espace en front à rue de l'entreprise « Aubecq »</li> <li>➤ le réseau de haies notamment sur les coteaux</li> </ul>
Protéger la ressource en eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ par la protection du captage d'eau potable</li> <li>➤ par la mise en œuvre du schéma d'assainissement</li> <li>➤ par la mise aux normes de la station d'épuration (reconstruction d'une nouvelle station sur le même site)</li> </ul>

# Auxi le Château

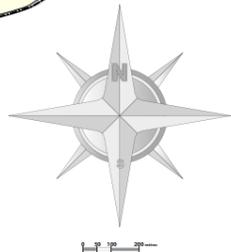
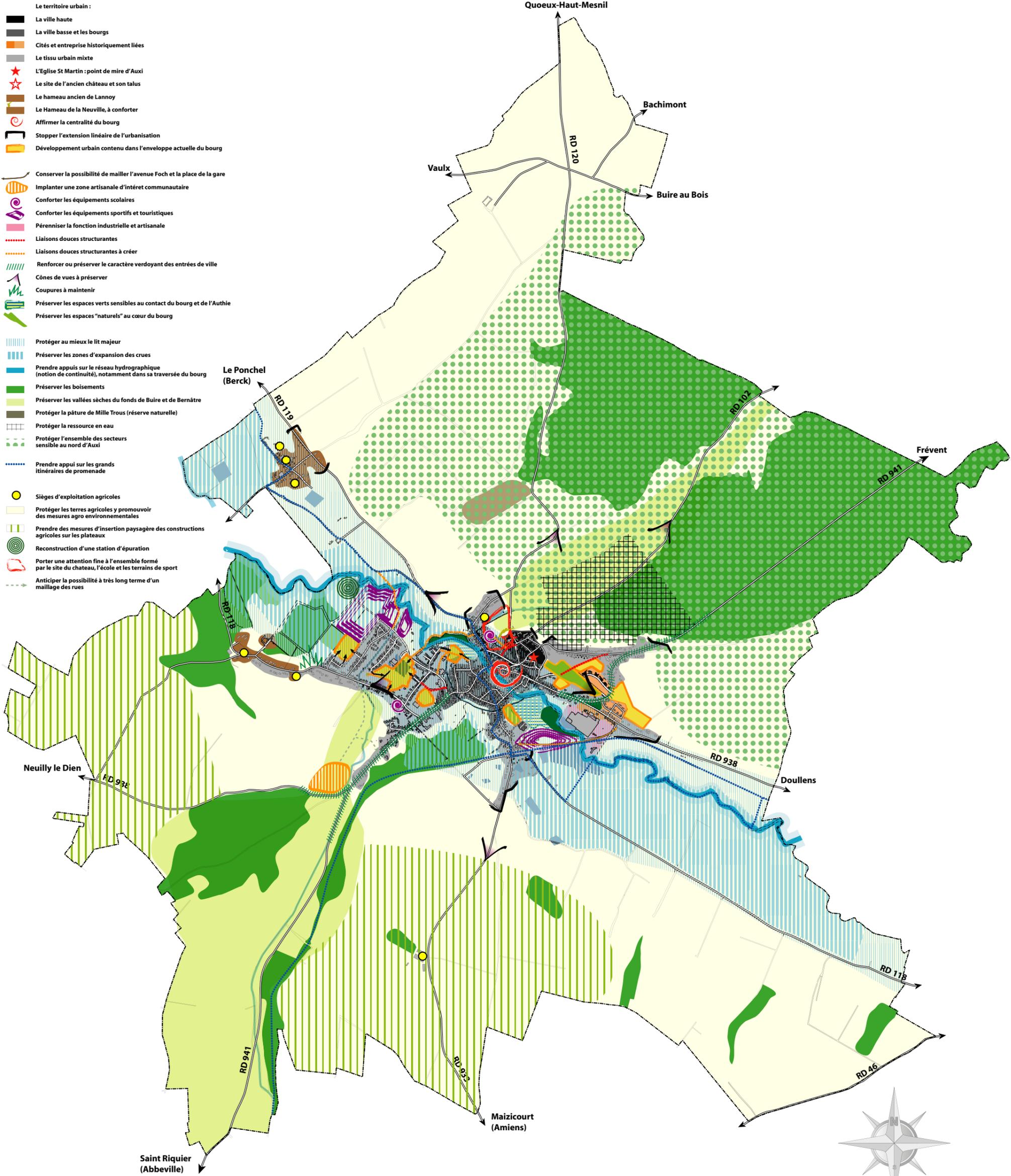
## Projet d'Aménagement et de Développement Durable

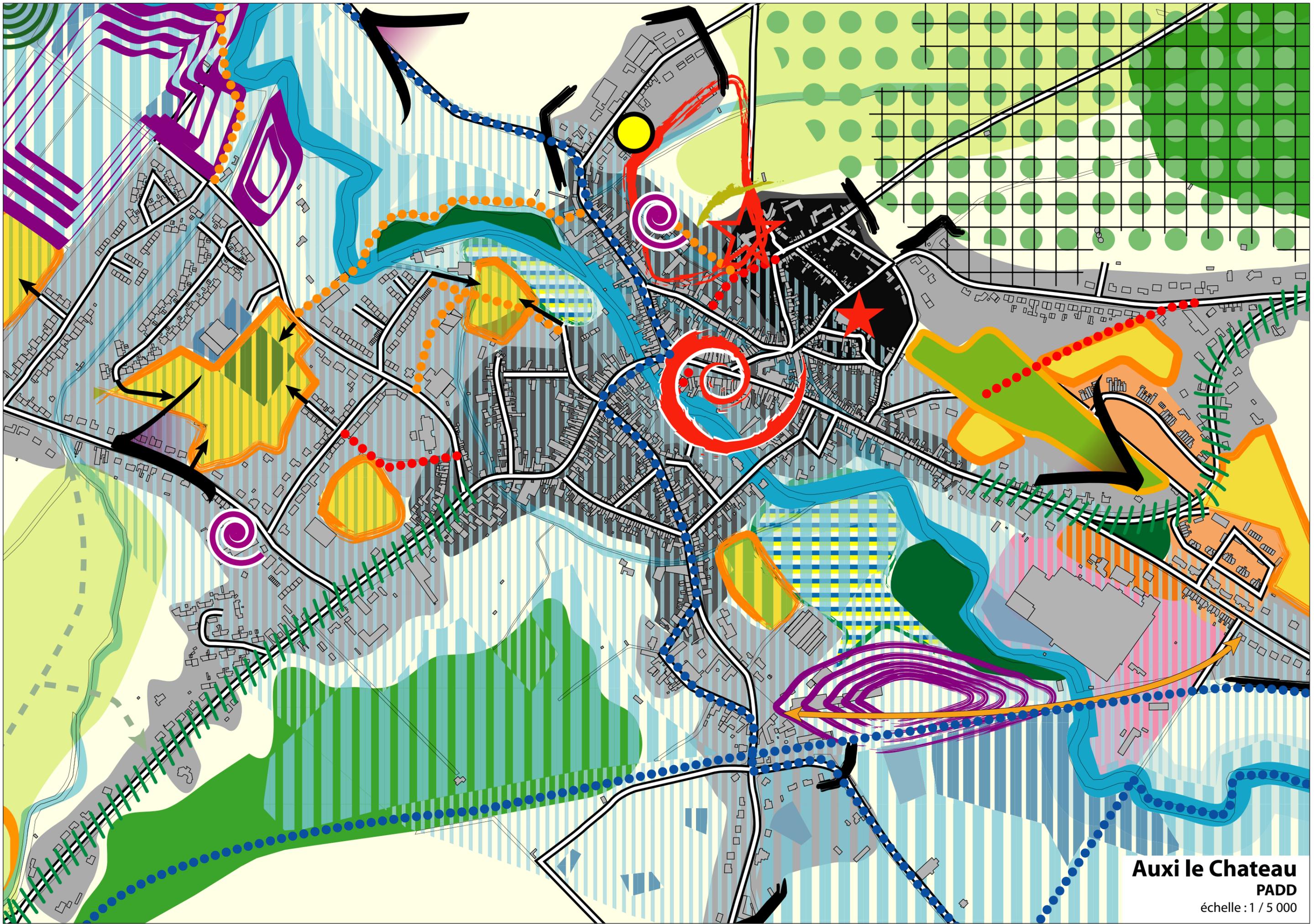
- Le territoire urbain :
- La ville haute
  - La ville basse et les bourgs
  - Cités et entreprise historiquement liées
  - Le tissu urbain mixte
  - L'Eglise St Martin : point de mire d'Auxi
  - Le site de l'ancien château et son talus
  - Le hameau ancien de Lannoy
  - Le Hameau de la Neuville, à conforter
  - Affirmer la centralité du bourg
  - Stopper l'extension linéaire de l'urbanisation
  - Développement urbain contenu dans l'enveloppe actuelle du bourg

- Conserver la possibilité de mailler l'avenue Foch et la place de la gare
- Implanter une zone artisanale d'intérêt communautaire
- Conforter les équipements scolaires
- Conforter les équipements sportifs et touristiques
- Pérenniser la fonction industrielle et artisanale
- Liaisons douces structurantes
- Liaisons douces structurantes à créer
- Renforcer ou préserver le caractère verdoyant des entrées de ville
- Cônes de vues à préserver
- Coupures à maintenir
- Préserver les espaces verts sensibles au contact du bourg et de l'Authie
- Préserver les espaces "naturels" au cœur du bourg

- Protéger au mieux le lit majeur
- Préserver les zones d'expansion des crues
- Prendre appui sur le réseau hydrographique (notion de continuité), notamment dans sa traversée du bourg
- Préserver les boisements
- Préserver les vallées sèches du fonds de Buire et de Bernâtre
- Protéger la pâture de Mille Trous (réserve naturelle)
- Protéger la ressource en eau
- Protéger l'ensemble des secteurs sensibles au nord d'Auxi
- Prendre appui sur les grands itinéraires de promenade

- Sièges d'exploitation agricoles
- Protéger les terres agricoles et promouvoir des mesures agro environnementales
- Prendre des mesures d'insertion paysagère des constructions agricoles sur les plateaux
- Reconstruction d'une station d'épuration
- Porter une attention fine à l'ensemble formé par le site du château, l'école et les terrains de sport
- Anticiper la possibilité à très long terme d'un maillage des rues





**Auxi le Château**

**PADD**

échelle : 1 / 5 000